

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin de la Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles = Bulletin der Naturforschenden Gesellschaft Freiburg
<b>Herausgeber:</b>	Société Fribourgeoise des Sciences Naturelles
<b>Band:</b>	66 (1977)
<b>Heft:</b>	2
<b>Rubrik:</b>	Rapport de la Commission cantonale pour la protection de la nature et du paysage

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Rapport de la Commission cantonale pour la protection de la nature et du paysage pour l'année 1977

## Composition de la Commission

Par arrêté du 1<sup>er</sup> mars 1977, le Conseil d'Etat a reconstitué la Commission; elle se compose des personnes suivantes:

MM. Hubert Corboud, Inspecteur en chef des forêts; Pierre Andrey, Chef de service à la Direction des Travaux publics; René Bersier, technicien à l'Office cantonal de l'Aménagement du territoire; Gilbert Macherel, Président de la Ligue fribourgeoise pour la protection de la nature; Otto Kolly, représentant du Verein für Heimatkunde des Sensebezirks; Paul Demierre, ingénieur forestier; Franz Becker, géologue à l'Office cantonal de la protection des eaux; Jo Berset, professeur de géographie au Collège St-Michel; André Fasel, Conservateur du Musée d'Histoire naturelle; Paul Joye, Chef du Service des Améliorations foncières; Jean-Luc Nordmann, directeur; Michel Yerly, chargé de cours à l'Institut de Biologie végétale de l'Université; Paul Gerber et Claude Glasson, représentants du Heimatschutz. Les six premières personnes précitées forment le Bureau de la Commission; celui-ci se réunit chaque mois alors que la Commission plénière se réunit une à deux fois par année.

## Activités générales en 1977

La Commission, respectivement son Bureau, a examiné 33 plans d'aménagement locaux, 9 plans de lotissements, 12 projets d'exploitation, d'extension ou de restitution de gravières et carrières, 12 projets de bâtiments et installations divers, 3 campings, 2 ski-lifts, 3 lignes électriques à haute tension, etc. Ont également fait l'objet d'examens: le nouveau projet de loi fédérale sur l'aménagement du territoire, le projet de route de détournement de Bulle, l'antenne PTT du Gibloux, la place de tir du Lac-Noir.

## Rive sud du Lac de Neuchâtel

A plusieurs reprises au cours des dernières années, la Commission s'est occupée des problèmes concernant la rive sud du Lac de Neuchâtel. L'élaboration des plans d'aménagement locaux des communes fribourgeoises et vaudoises riveraines du Lac de Neuchâtel a nécessité,

de la part des instances chargées de la protection de la nature, une connaissance approfondie des intérêts à sauvegarder. Aussi, les instituts de géobotanique des universités de Lausanne, de Neuchâtel et de l'EPF Zürich ont-ils – sur mandat de la Division fédérale de la protection de la nature – réalisé une étude écologique de l'ensemble de la rive sud du lac. Un petit aperçu de cette étude est donné dans les lignes qui suivent.

### Généralités

La rive sud du Lac de Neuchâtel est un des derniers grands paysages de rives lacustres ininterrompues de Suisse. Elle s'étend sur environ 40 km entre Yverdon et la réserve naturelle de Witzwil.

La dépression lacustre a été formée par l'action complexe de phénomènes glaciaires et tectoniques. Les falaises, les dépôts de graviers ainsi que les blocs erratiques sont fréquents le long de la rive. Le talus bordant la rive sud-est a été érodé par l'action des vagues; un haut-fond s'est ainsi créé par le recul de la falaise. Les différentes étapes de la correction des eaux du Jura ont partiellement exondé ce haut-fond (première correction vers 1870, abaissant le niveau de 2,70 m). Vers 1900, les grèves ainsi apparues ont été colonisées par une végétation et une faune pionnière caractéristique des zones humides. La transformation du milieu se poursuit; elle dépend du comblement plus ou moins rapide des dépressions humides par les végétaux. Cette évolution conduit à l'uniformisation du milieu avec disparition des espèces liées aux lieux humides et colonisation d'une partie des marais par la forêt.

### Importance pour la protection de la nature

Ces rives lacustres possèdent une série d'associations végétales de marais et de forêts très rares sur le Plateau suisse. Ces associations sont l'habitat de nombreuses espèces d'animaux strictement liés aux milieux humides.

Du point de vue ornithologique, l'observation des oiseaux migrateurs le long du lac a montré que la majorité des espèces européennes utilisait intensément les rivages et la végétation palustre du Lac de Neuchâtel comme refuge d'étape indispensable. Pour cette raison, la conservation de l'ensemble de la rive dans son état naturel a été déclarée d'importance européenne.

### Méthodes de travail

Pour la végétation, certaines publications scientifiques existaient déjà (BERSET, 1949/50; KELLER, 1969/70). Les associations végétales qui peuvent être déterminées avec les méthodes phytosociologiques étaient donc connues. Sur ces bases, une clé simplifiée a été élaborée: elle réunit par groupes toutes les associations où le niveau d'eau (nappe phréatique) est le même; ces groupes d'associations végétales sont appelés *unités de végétation*. Le travail sur le terrain a été effectué en 1974/1975 pour la région comprise entre Cheyres et Estavayer, en 1976 pour le reste de la rive.

Pour la faune, on s'est limité aux vertébrés: oiseaux, mammifères, batraciens et reptiles. L'inventaire faunistique est en fait fonction des unités de végétation. L'une des tâches a été de réunir les notes des observateurs locaux, l'autre ayant consisté en observations et piégeages.

### *Analyse de la situation actuelle*

La carte de végétation élaborée pour l'ensemble de la rive établit la situation de chaque secteur. On y trouve mentionnées les différentes unités de végétation, ainsi que les activités humaines de ces dernières années : plantations de peupliers et de résineux, remblais, décharges, surfaces utilisées pour des activités récréatives. Certaines de ces activités sont illégales et d'une manière générale, l'augmentation des activités humaines pose de graves problèmes. Le développement du réseau de chemins, les constructions anarchiques de résidences secondaires et la prolifération des campings entraînent une pénétration toujours plus importante du public dans ces zones sensibles. Les dommages causés sont le plus souvent irréversibles. Pour ces raisons, une carte des zones prioritaires pour la protection de la nature a été établie. Les zones prioritaires sont des surfaces qui, suivant les cas, nécessitent un entretien, un aménagement ou une mise en réserve urgente. Toutefois, même si ces lieux sont à considérer comme étant de première importance pour la protection de la faune et de la flore de l'ensemble des rives du lac, leur intérêt est temporaire. Ils subissent, en effet, une évolution naturelle tendant à l'installation de la forêt climatique et de ce fait, perdent rapidement de leurs intérêts s'ils ne sont pas entretenus. Inversément, les zones non prioritaires peuvent être reconduites en zones prioritaires par des aménagements adéquats. C'est par le maintien de toutes les zones encore intactes que cette rive gardera sa valeur d'importance nationale et européenne.

Le Secrétaire :  
*P. Demierre*